



---

# **Atlas régional des diagnostics territoriaux stratégiques (DTS)**

conduits sur la période 2005-2014

---

**Bourgogne / Franche-Comté**

## Les diagnostics territoriaux, un outil pour identifier, objectiver et lutter contre les discriminations

Les diagnostics territoriaux stratégiques (DTS) du Commissariat général à l'égalité des territoires permettent, chaque année, à plusieurs territoires de dresser collectivement un état des lieux des phénomènes discriminatoires liés à l'origine et d'élaborer des préconisations pour y remédier.

Financés par le CGET suite à un appel d'offres, les DTS sont prioritairement conduits sur les territoires de la politique de la ville – avec l'aide d'un prestataire extérieur – et en partenariat avec les services de l'État, les collectivités locales et les réseaux associatifs locaux.

Formidable outil de mobilisation des acteurs et d'objectivation des problématiques rencontrées par les habitants, le DTS permet d'identifier les « zones de risque discriminatoire » dans différents domaines (emploi, logement, éducation, santé...).

Ce diagnostic partagé facilite la mise en œuvre des plans territoriaux de lutte contre les discriminations (PTLCD), véritable programme d'actions que chaque contrat de ville doit intégrer depuis 2015.

Ce document rend compte de manière synthétique des DTS conduits ces dix dernières années en France métropolitaine. Il a été pensé comme un « atlas » pour permettre une entrée par territoires. Il doit permettre d'agir contre les discriminations.

L'ensemble de ces diagnostics sont disponibles auprès du bureau « Prévention et lutte contre les discriminations » du CGET.

**Sébastien Jallet, commissaire délégué à l'égalité des territoires  
et directeur de la Ville et de la Cohésion urbaine**

Cette région se caractérise par la réalisation de **4 DTS**.

Les **territoires** visés sont le plus souvent des **agglomérations** dans le cadre de la **politique de la ville**.

## > BOURGOGNE

**2007 – Régional (Logement)** : "Le logement des immigrés en Bourgogne" (**RGM**)

**2009 – Sens (multithématique)** : "Diagnostic territorial stratégique dans le domaine de l'égalité des chances et de la LCD fondée sur l'origine et le sexe" (**CREDOC**)

**2013 – Agglomération de l'Auxerrois (multithématique)** : "Diagnostic court sur les actions du CUCS et la LCD" (**Institut Éthique et Diversité**)

## > FRANCHE-COMTÉ

**2005 – Territoire de Belfort (Emploi)** : "Diagnostic territorial sur les discriminations raciales dans l'accès à l'emploi" (**non disponible**)

### ① OBJECTIFS DE DÉPART

- Diagnostiquer les conditions de logement et les discriminations dans l'accès aux logements privés et publics sur les 4 départements.
- Recenser les besoins et attentes des personnes immigrées.
- Recenser les acteurs existants et leurs actions.
- Proposer des pistes de progrès.

### ② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Recueil et analyse de données statistiques.
- Entretiens avec des professionnels de terrain.
- Animation de 12 focus groupes avec les habitants.
- Entretiens individuels type "récits de vie" avec une vingtaine d'habitants.

#### MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPII)

- **État** : DDE, COPEC, DDASS, Préfecture.
- **Organismes** : bailleurs sociaux.

### ③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Des procédures d'attribution de logements qui demeurent opaques (dans le privé comme dans le public).
- Carence de données statistiques par nationalité, ce qui ne permet pas de mesurer l'étendue des phénomènes.
- Des populations immigrées qui rencontrent des difficultés de compréhension de la langue française, ce qui ne leur permet pas d'accéder pleinement à leurs droits.
- Le premier logement autonome influence très souvent le type d'habitat accessible pour le reste du parcours résidentiel (déterminisme).
- Des victimes de discriminations démunies face aux recours à engager (information insuffisante, système d'acteurs peu lisible).
- De véritables difficultés pour accéder au parc privé.

### ④ PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

**Mettre en place une convention d'étude sur la diversité** : mission de suivi évaluatif des actions engagées et impacts sur les populations immigrées.

**Généraliser les commissions de rattrapage** : afin d'améliorer l'implication des bailleurs dans les parcours résidentiels des populations immigrées.

**Traduire en plusieurs langues étrangères les dépliants et formulaires** : afin de favoriser l'autonomie des personnes et le travail des agents.

**Développer l'habitat transitionnel vers et dans le logement privé** (bail "tremplin pour la diversité").

**Aider le justiciable** : développer l'accès aux droits et à la défense des victimes.

**Engager une convention partenariale pour la diversité dans l'habitat** : afin de développer la remise sur le marché de logements privés à loyers maîtrisés.

**Signer une charte pour la diversité dans l'habitat** : afin d'engager tous les acteurs du réseau logement à garantir l'égalité de traitement.

#### > PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Rapport très détaillé concernant les données statistiques et les dispositifs existants en matière d'accès au logement.

### ① OBJECTIFS DE DÉPART

- Disposer d'éléments de connaissance de la problématique locale de LCD.
- Mobiliser les acteurs locaux.
- Définir collectivement des pistes de travail en fonction des atouts et faiblesses du territoire.

### ② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Consultation électronique auprès des acteurs institutionnels (39).
- Réunion de travail avec les acteurs institutionnels (20).
- Entretiens collectifs avec les publics immigrés.
- 2 réunions de travail thématiques : emploi et culture-loisirs-sport.

### MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

- **Collectivités** : ville de Sens.
- **État** : DR-Acsé ; DDFE.

### ③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Des acteurs qui mettent uniquement en avant les "handicaps cumulés" par les publics immigrés pour expliquer les inégalités.
- Une responsabilité systématiquement rejetée sur le secteur privé : des difficultés à se penser comme coproducteur de discriminations.
- Des résistances concernant le sujet des discriminations liées à l'origine : absence de données chiffrées, problématiques partagées par d'autres franges de la population, poids des inégalités sociales, absence de discriminations directes et explicites.
- Des confusions entre les notions de discriminations et des notions connexes (intégration, lutte contre les exclusions), qui laissent penser aux acteurs locaux qu'ils agissent déjà sur les discriminations.
- Des publics immigrés qui ont du mal à objectiver les discriminations dont ils sont victimes.
- Une crise économique qui favorise le repli sur soi des employeurs et empêche de penser sereinement la PLCD.

### ④

### PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

#### Dans le champ de l'emploi

- Généraliser le CV anonyme.
- Améliorer l'image des résidents des quartiers.
- Permettre aux personnes immigrées d'accéder à toutes les offres d'emploi (limiter la "cooptation").

#### Dans le champ de la culture, des loisirs et du sport

- Favoriser la formation et le recrutement de professionnels issus de l'immigration.
- Favoriser l'accès aux responsabilités associatives.
- Mieux informer les familles sur les possibilités de réduction.
- Sensibiliser les structures sportives à la PLCD.

#### ➤ PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Mise en regard des constats et propositions des habitants et des professionnels.

### ① OBJECTIFS DE DÉPART

- Améliorer le repérage des discriminations.
- Recenser les besoins et les attentes des acteurs.
- Repérer les pratiques efficaces et les obstacles.

### ② MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Entretiens auprès d'institutionnels et d'opérateurs des actions qui se revendiquent de la PLCD (18).
- Entretiens auprès des publics cibles.

#### MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (COPI)

- **Collectivités** : communauté d'agglomération de l'Auxerrois, ville d'Auxerre, Conseil Général.
- **État** : DRJSCS, DDCS, DSDEN.

### ③ PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

- Déficit de maîtrise de la notion de discrimination, confondue avec le racisme ou avec le sexisme et traitée comme une question sociale (relevant de l'insertion) et non pas comme une question juridique (relevant du droit).
- La situation objective de discrimination n'est donc pas abordée dans un cadre formel et traitée comme un obstacle (à l'accès à l'emploi, au logement, aux loisirs, aux droits, à la santé...).
- Le critère de l'origine ethnique est peu légitimé par les acteurs : doute sur la parole des victimes, réticence à mener des actions spécifiques.
- Les discriminations sont abordées en questionnant le comportement des publics (leur supposée inadéquation) et non pas la situation objective d'inégalité de traitement. On glisse du registre de la LCD à celui de l'égalité des chances.
- Des insuffisances structurelles dans le repérage et le traitement des discriminations : aucune réclamation ne remonte.
- Aucune structure n'est identifiée par les publics comme étant dédiée à la PLCD.
- Aucune structure n'a désigné en clair de référent PLCD.
- Le volet LCD des missions du défenseur des droits n'a plus de visibilité.

### ④

#### PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS

##### Relancer la thématique PLCD sur le territoire

- Organiser un colloque dédié.
- Mobiliser les élus.
- Signer un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTPD).

##### Qualifier les acteurs-ressources

- Proposer des formations-actions comportant un volet interne aux structures et un volet travail en réseau.
- Concevoir un circuit de signalement et des outils de prise en charge.

##### Informers les habitants

- Organiser le partenariat autour d'un acteur central reconnu (ici, l'ADAVIRS).
- Établir un plan de communication type "publicitaire".

#### ➤ PARTICULARITÉS DU RAPPORT FINAL

Description des mécanismes d'occultation de la PLCD liée à l'origine sur un territoire.

## Contact au CGET

### **Direction de la ville et de la cohésion urbaine**

Frédéric Callens - chef de bureau de la prévention  
et de la lutte contre les discriminations

[frederic.callens@cget.gouv.fr](mailto:frederic.callens@cget.gouv.fr)

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

[www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)

# Des clés pour mettre en œuvre et évaluer les actions de prévention et de lutte contre les discriminations



Les discriminations liées à l'origine sont les plus criantes. Elles minent considérablement notre cohésion sociale par les inégalités et les replis qu'elles entraînent, lorsqu'elles se cumulent à d'autres discriminations et, notamment, celle liée à l'adresse, reconnue par la loi de février 2014.

Ce guide propose des clés pour l'évaluation des actions de prévention et de lutte contre les discriminations liées à l'origine et des actions d'accès aux droits. Il est le fruit d'une collaboration entre les services de l'État, les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, du Défenseur des droits et des partenaires associatifs.

La deuxième partie de l'ouvrage présente des actions concrètes. La lutte contre les discriminations constitue un des axes des contrats de ville pour combattre les inégalités. Elle reste au cœur des enjeux du ministère de la Ville, au niveau national ou à l'échelle locale, pour s'attacher à lever le déni des acteurs privés et publics, pour mettre des mots sur la réalité vécue et pour renforcer l'enjeu fondamental qu'est la citoyenneté.



Guide en téléchargement gratuit sur :  
<http://www.cget.gouv.fr/somme-prevention-lutte-contre-discriminations-contrats-de-ville>